



VILLE DE
MONTBRISON

Horaires et jours de fonctionnement du service

Le service d'aide à la mobilité et au transport fonctionne :

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Financements

Vous avez la possibilité de payer avec le chèque Cesu.

Vous pouvez utiliser des bons transport à demander auprès des caisses de retraite.

Possibilité de crédit ou de réduction d'impôt dans la limite de 50% des sommes versées.

CHÈQUE
EMPLOI
SERVICE
UNIVERSEL

Accepté

www.ville-montbrison.fr

Renseignements et inscriptions

Office Municipal des Personnes Agées et Retraités (OMPAR)
33 rue Martin Bernard
42600 Montbrison
tél : 04 77 96 39 31

Horaires d'ouverture :
Mardi et vendredi : 9h-12h
Mercredi et jeudi : 14h- 17h30



**Réservation obligatoire
48h à l'avance,**

04 77 76 16 54

Aide à la mobilité et au transport

You

habitez Montbrison
avez 60 ans et plus
ou vous êtes porteur d'un handicap



Vous pouvez bénéficier de ce service proposé par la Ville de Montbrison et porté par le Centre Communal d'Action Sociale.

Conception Direction de la communication, ville de Montbrison, novembre 2014



Le service d'aide à la mobilité et au transport

Il s'agit d'un service "en porte à porte" sur tout le territoire de la ville de Montbrison.

- L'usager est pris à son domicile.
- Il est accompagné au lieu de destination désiré et précisé lors de la réservation.
- Il est reconduit à son domicile.
- Le chauffeur-accompagnateur aide la personne à se rendre à un rendez-vous médical et/ou à la pharmacie, dans une administration, pour une visite de courtoisie, au cimetière...



Inscription préalable

L'usager doit remplir un dossier d'inscription auprès de l'Office Municipal des Personnes Agées et Retraités.

Cette démarche doit être renouvelée chaque année.

Réservation obligatoire

Au minimum 48h
à l'avance au
04 77 76 16 54



Les déplacements se font uniquement sur le territoire de la ville.

Tarifs

L'usager verse une participation individuelle "à la course", en fonction de ses revenus obligatoirement à l'aide de tickets prépayés.

Ces tickets sont à acheter auprès de l'OMPAR.

REVENUS/MOIS (pers. seule)	PARTICIPATION POUR 1 A/R
< ou = à 900€	1,60€
de 901€ à 1 300€	3,30€
de 1 301€ à 1 600€	4,90€
de 1 601€ à 2 000€	6,50€
> 2 000€	8,20€

REVENUS/MOIS (couple)	PARTICIPATION POUR 1 A/R
< ou = à 1 300€	1,60€
De 1 301€ à 1 650€	3,30€
De 1 651€ à 1 950€	4,90€
De 1 951€ à 2 300€	6,50€
> 2 300€	8,20€

La personne transportée peut être accompagnée. Le transport est gratuit pour son conjoint, ses enfants, ses petits-enfants et l'aidant.

En revanche une tierce personne doit payer la course au tarif en vigueur.